

Sous le titre général de *Faveurs obtenues de la bonne sainte Anne*, nous placerons quatre sous-titres : 1. Guérisons, 2. Faveurs spirituelles, 3. Faveurs temporelles ; 4. Guérisons et autres grâces, et sous chacun de ces chefs divers, nous inscrirons en entier ou en abrégé, selon le gré de chacun, les noms de nos correspondants. Nous éviterons ainsi la monotonie des répétitions, et nous abrégerons d'autant, au profit d'articles plus intéressants, une partie de notre publication qui *avait faim* en effet d'être abrégée.

Nous ferons exception pour les guérisons nettement, et nous dirions scientifiquement dénommées. Celles-là, nous les rangerons sous un titre spécial, qui pourra être par exemple : *Guérisons dûment attestées*. Mais, pour qu'elles soient classées sous ce titre, il faudra que les communications soient contre-signées par un médecin ou par un prêtre du lieu. Rien n'empêche, et il est au contraire à souhaiter que les maladies soient clairement, et encore une fois, nous le répétons, *scientifiquement spécifiées*. Il est si facile de demander à un médecin, ou à un *homme instruit* de quelle maladie on souffre, ou l'on a été guéri. Quand vous aurez trouvé le nom de votre mal, chers malades miraculeusement guéris, dites-le nous, et si votre révélation peut devenir publique sans préjudice pour les oreilles délicates, nous la publierons intégralement. Sinon, consentez, au moins par humilité, à vous ranger dans la seconde catégorie des personnes reconnaissantes, de celles qui nous pardonnent de n'insérer que leurs noms ou leurs initiales sous un titre un peu vague et très général.

En passant, pourquoi ne demanderions-nous pas un service à nos correspondants, puisque l'occasion s'en présente ? Dites-vous le bien, chers lecteurs